

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 décembre 2017

---

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2018 À 2022 - (N° 495)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 68

présenté par

M. Giraud

à l'amendement n° 31 du Gouvernement

-----  
**ARTICLE 24**

I. - À l'alinéa 9, après le mot :

« part »,

insérer les mots :

« supérieure à 2 % ».

II. - En conséquence, à la fin du même alinéa, supprimer les mots :

« , supérieure à 2 % ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement rédactionnel.